Circulaire aux anciennes élèves du Monastère des Ursulines de Québec, les invitant à contribuer à la fondation d'un nouveau monastère d'Ursulines dans les Cantons de l'Est.

Lettre de Mesdames Belleau, Massüe, Casgrain, Lelièvre, Sirois, Duchesnay, DeFoy, Nault, Stuart, de Sales Laterrière, Duggan et Maguire.

Québec, 12 avril 1883.

RÉVÉRENDE MÈRE STE CATHERINE
SUPÉRIEURE DU MONASTÈRE
DES URSULINES DE QUÉBEC.

Révérende Mère,

L'affection que les anciennes élèves des Ursulines ont toujours conservee pour le monastère où elles ont reçu leur éducation, et passé de précieuses années de leur vie, leur fait prendre un vif intérêt à ce qui le concerne.

Elles ont applaudi du fond de leur cœur a la fondation du monastère du lac St Jean, et ont été vivement touchées de l'impression causée par l'arrivée des Ursulines, sur ce territoire si plein de promesses du Haut-Saguenay.

Les anciennes élèves ont aussi appris avec bonheur que, sur la proposition de S. G. Mgr l'évêque de Sherbrooke, et avec l'approbation de S. G. Mgr l'archevêque de Québec, le monastère des Ursulines allait entreprendre une nouvelle fondation dans les cantons de l'Est, où le besoin d'instruction religieuse se fait vivement sentir, surtout parmi la population canadienne-française et irlandaise que l'on attire dans cette direction. Quel bien ne produirait pas, dans ces localités à la population mixte, un pensionnat de jeunes filles tenu par des religieuses ! Mais la nouvelle se répand que ce projet de fondation d'un couvent à Stanstead doit être ajourné, au grand regret de tous, par suite de la gêne financière où se trouve en ce moment votre communauté.

Frappées de l'importance de cette œuvre, les anciennes élèves se sont demandé si ce ne serait pas l'occasion d'élever un monument qui témoignât de la reconnaissance de leurs âmes, et qui répondît en même temps au zèle dont elles ont eu de si touchants exemples.

Les élèves sorties du monastère de la Vénérable Marie de l'Incarnation, et répandues par toute l'Amérique, sont nombreuses ; leurs offrandes réunies, *ne serait-ce qu'une piastre chacune*, amènerait peut-être un résultat surprenant, qui permettrait de jeter, dès cette année, les fondements du monastère de Stanstead.

Telle est, révérende Mère, l'œuvre que nous venons vous proposer aujourd'hui, espérant qu'elle sera agréable à vous-même et à votre communauté, et qu'elle réussira dans toute l'étendue de nos désirs.

Nous croyons que notre qualité de doyennes nous autorise à vous faire cette proposition, que nous accompagnons de nos sentiments les plus sincères de respect et d'attachement au " Vieux Monastère."

J. G. BELLEAU,	ELIZA M. MASSUE,	ELIZA B. CASGRAIN,
HÉLÈNE LELIÈVRE,	R. H. SIROIS,	S. T. DUCHESNAY,
A. M. G. DEFOY,	L. C. D. NAULT,	ELMIRE DE G. STUART
E. D. de SALES LATERRIERE,	M. DUGGAN,	F. A. MAGUIRE.

RÉPONSE DE LA RÉV. MÈRE SUPÉRIEURE

†

J. M. J. A.
Vén. M. de l'Incarnation

MONASTÈRE DE STE-URSULE,
QUÉBEC, LE 16 AVRIL 1883.

A Lady J. G. Belleau et à Mesdames Eliza M. Massüe, Eliza B. Casgrain, Hélène Lelièvre, R. H. Sirois, S. T. Duchesnay, A. M. G. DeFoy, L. C. D. Nault, Elmire de G. Stuart, E. D. de Sales Laterrière, M. Duggan et F. A. Maguire.

MESDAMES,

Nous attendions l'autorisation et la bénédiction de Sa Grandeur Monseigneur notre Archevêque, pour répondre à votre gracieuse lettre en date du 12 avril.

Qu'il nous soit d'abord permis de dire les vives et profondes émotions de nos cœurs à la lecture de cette lettre si sympathique, et à la vue de ces signatures, où le souvenir de nos anciennes mères venait se confondre avec celui des dames doyennes de notre ville, leurs élèves, non moins distinguées par leur caractère que par leur piété.

A bien des reprises, le monastère a pu enregistrer des témoignages qui honoraient hautement l'œuvre de la Vén. M. de l'Incarnation; mais jamais, pensons-nous, il n'a eu à consigner dans ses annales un fait aussi consolant et aussi glorieux pour le cœur d'une Ursuline.

Nous avions dû, il est vrai, remettre à des temps plus prospères notre établissement dans les cantons de l'Est. Les forts emprunts contractés, il y a une dizaine d'années, pour l'agrandissement de notre monastère et l'amélioration des anciens bâtiments ; des diminutions considérables dans certains revenus, les déboursés faits et à faire à notre fondation du lac St-Jean, nécessitaient ce retard, à notre très-sensible regret, sachant combien la population de Stanstead requérait une institution religieuse.

Des dévotions spéciales furent entreprises en l'honneur de saint Joseph, et l'affaire remise entre les mains de notre Vénérable Mère. Heureux revers, nous écrierons-nous ici, qui nous ont valu une si rare et si douce consolation! Saint Joseph, en effet, nous a exaucées au delà de toute prévision. Qui nous eût dit l'immense joie qu'il nous réservait ! Nous demandions un fondateur ou une fondatrice, et voilà que des essaims de cœurs généreux, enfants du Monastère, surgissent de toutes parts, aussi nombreux peut-être que jadis la compagnie d'Ursule au champ de l'honneur et du sacrifice. Au lieu d'une dame de la Peltrie à vénérer et à chérir, nous en aurons des centaines, des milliers, lesquelles se faisant les *auxiliatrices* de sainte Angèle, travailleront avec elle à la gloire de Dieu, au bien des âmes et de la société. Dieu aime les œuvres où les cœurs se réunissent en son nom.

Nos constitutions et règlements statuent des pratiques spéciales en faveur des bienfaiteurs et bienfaitrices. Outre des suffrages particuliers dans les grandes solennités et commémorations de l'Eglise, trois fois l'année ils sont spécifiés dans l'intention de la communion générale, et trois fois chaque jour, nous les présentons tous à Dieu, tant vivants que trépassés, demandant au divin Rémunérateur de leur rendre au centuple le bien qu'ils nous ont fait. Voilà bientôt deux cent cinquante ans que notre Monastère remplit ce devoir de gratitude. Puisse le monastère de Stanstead perpétuer aussi à jamais sa reconnaissance !

Notre ambition va plus loin à l'égard des *auxiliatrices de sainte Angèle;* nous voudrions leur donner le titre et les privilèges de *fondatrices.* Mais il ne faut pas que notre affection anticipe trop sur l'avenir.

Monsieur notre Aumônier, après avoir parcouru la lettre du 12 avril, dit ce mot aussi juste que senti: *La démarche des dames doyennes apportera, je pense, de l'argent pour Stanstead, mais, dès à présent, c'est de l'or pour les Ursulines de Québec.*

Oui, Mesdames, c'est de l'or pour nos cœurs que cet attachement qui inspire, après cinquante et même soixante ans d'absence, une telle initiative, et qui compte assez sur l'esprit de notre maison pour ne pas douter de la correspondance de toutes celles qui ont passé sous le regard protecteur de Marie de l'Incarnation.

Merci à vous, Mesdames, qui inaugurez une si belle œuvre; merci à toutes les chères anciennes élèves qui répondront à votre appel, et toutes y répondront, nous en sommes certaines. Les offrandes, sans doute, seront diverses, mais elles procèderont toujours du cœur, et ce sera *de l'or* pour les Ursulines. Inutile de dire que nous seconderons l'œuvre de tous nos efforts et de toutes nos ressources.

Que les cœurs de Jésus et de Marie s'épanchent en bénédictions sur les âmes qui élèvent à leur amour ce "monument de la reconnaissance."

Veuillez agréer, Mesdames, de la part de toutes et de chacune des religieuses de ce monastère, l'assurance de notre vive gratitude, de notre respectueuse estime et de notre profond attachement.

Sr Ste CATHERINE, R. U.
Supérieure.

——o——

ORGANISATION

A cette réponse chaleureuse des Mères Ursulines, il n'y avait qu'une chose à faire: se mettre immédiatement à l'œuvre.

Les dames qui recevront la présente circulaire sont priées de vouloir bien intéresser leurs compagnes de couvent et autres connaissances à la fondation projetée, et de faire parvenir leurs souscriptions au monastère des Ursulines, à Québec, sous le plus court délai possible. Chaque ancienne élève pourra adresser sa souscription directement à la Rév. Mère Supérieure, ou la donner à une des dames qui voudraient bien se constituer zélatrices.

Vers le 1er juin prochain, il sera envoyé à chacune des personnes qui auront fait parvenir leur offrande, une liste contenant les noms des bienfaitrices, et cette liste servira de reçu. On voudra bien, en conséquence, donner l'adresse précise des donatrices. Au reste, les noms des bienfaiteurs et bienfaitrices seront inscrits, pour la postérité, sur des tableaux ou dans des registres particuliers, qui seront conservés à l'ancien et au nouveau monastère.

Nous appelons l'attention sur les remarques suivantes :

1° Par élèves des Ursulines, on entend les élèves du pensionnat, du demi-pensionnat, du pensionnat des élèves-institutrices et de l'externat.

2° Une élève défunte peut participer aux suffrages attachés à l'œuvre, par la souscription d'un parent, ou autre.

3° Toute personne qui voudra s'associer à l'œuvre des anciennes élèves sera la bienvenue, et aura part aux avantages spirituels qui sont énumérés dans la lettre de la Rév. Mère Supérieure.

Nous dirons, en terminant, que la fondation d'un monastère d'Ursulines à Stanstead emprunte aux circonstances le caractère d'une œuvre à la fois patriotique et religieuse. Pendant que les filles de Marie de l'Incarnation portent leurs ressources aux extrémités du lac Saint-Jean, les enfants de sainte Angèle, leurs élèves, se réunissent pour les établir dans des localités menacées de ruine morale par l'indifférentisme et l'émigration, aux extrêmes limites du pays, à l'Est. Ainsi s'étendra sur ces colonies canadiennes les bienfaits de l'œuvre admirable de la grande servante de Dieu que Rome a déclarée " Vénérable " et que Bossuet appelait la Thérèse de la Nouvelle-France.

Québec, 30 avril 1883—211e anniversaire de la mort de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation.

QUELQUES ANCIENNES ÉLÈVES.

—o—

Nous souscrivons de grand cœur à l'organisation de l'œuvre des anciennes élèves. Que cette circulaire, dont on nous soumet l'épreuve, porte aux dignes et chères enfants de ce monastère, notre affection, nos vœux, nos remercîments, et les meilleures prières de notre communauté.

SR STE CATHERINE R. U. SUP.

—o—

On a vu, par la lettre du 16 avril, que S. G. Mgr l'archevêque avait approuvé le projet des dames doyennes. S. G. Mgr de Sherbrooke, à qui la lettre de ces dames avait aussi été communiquée, répond en ces termes à la Rév. Mère Supérieure :

" Le projet des anciennes élèves des Ursulines de Québec de contribuer à la fondation du monastère de Stanstead, a été inspiré par le Sacré Cœur de Jésus, et a dû être très-agréable à votre communauté. J'ai lu avec un sensible bonheur la belle lettre que les dames Doyennes de la ville vous ont écrite à ce sujet ; j'applaudis des deux mains à leur noble et généreuse initiative.

" Si ce projet est bien connu de toutes les élèves sorties du monastère de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, il sera accepté avec bonheur et reconnaissance, et les offrandes aideront puissamment à la fondation de Stanstead.

" Je prie le Sacré Cœur de Jésus de bénir la sainte œuvre entreprise par mesdames les Doyennes des élèves des Ursulines de Québec. "

† ANTOINE, EV. DE SHERBROOKE.